

Adresse du conseil général de la commune de Bayeaux (Calvados), lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Bayeaux (Calvados), lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794).  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 85;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21207\\_t1\\_0085\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21207_t1_0085_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

vernement révolutionnaire dont la marche est réglée par la justice sévère et inflexible, mais qui distingue l'erreur du crime et qui protège l'innocent en mesme temps qu'il frappe le coupable.

C'est à vous que le peuple a confié l'exercice de sa souveraineté, périssent les factions, vive la République et la représentation nationale. Tel est le cri de ralliement de tous les citoyens de ce district qui distinguent la liberté de l'anarchie et detestent les dictateurs autans que les rois. Tels sont les principes que nous professons et que nous jurons de maintenir de tout notre pouvoir.

DESCHAMP, *agent national*  
et quatre autres signatures illisibles.

e

[*Le conseil général de la commune de Bayeux à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (20)

Liberté, égalité, union.

Législateurs,

Nous venons de lire avec transport vôtre adresse au peuple français. Nos coeurs s'élançaient au devant de chacun des principes qu'elle proclame : sécurité aux hommes probes, instruction aux hommes simples que la perfidie des intriguants égara, sévérité contre les pervers : voilà comme veut être gouverné un peuple qui sent ses droits, et voilà le moyen Législateurs, d'accomplir nos vœux et votre serment.

Une révolution nécessaire et tout à la fois combattue par toutes les puissances tyranniques et toutes les scélératesses, s'achève néanmoins au dehors, par des prodiges. Mais elle ne se consommera au dedans, que par la réunion des volontés et ce ralliement sincère ne peut être l'effet que de la justice qui seule parvient à surmonter tous les obstacles, et à contenir toutes les passions intéressées au désordre.

Nous regardons comme ennemi public, quiconque, par violence ou par adresse, par le fait ou par sa doctrine, mettrait en opposition, soit l'imprescriptibilité des droits de l'homme avec les devoirs qui le retiennent dans les termes de la loi, soit l'égalité civile avec le respect des propriétés, soit le patriotisme avec la morale, soit les moyens de gouvernement avec la justice soit enfin la souveraineté du peuple avec l'existence exclusive des pouvoirs dans la représentation nationale.

Législateurs, vôtre approbation unanime à l'adresse que nous recevons avec tant de reconnaissance, fait preuve authentique de votre réunion de sentiments, sur les moyens de rétablir la prospérité intérieure. Ce grand exemple est le présage de la chute de toutes les dissen-

tions dans la République. Une voix va s'élever de toutes parts, pour vous féliciter et vous jurer union, attachement, fidélité. Puissions nous être des premiers à protester que l'intrigue ne nous séparera point des seuls dépositaires de la puissance nationale.

BUNOUELLE, *maire et une vingtaine de signatures, essentiellement d'officiers municipaux et de notables.*

f

[*L'administration du département de la Creuse à la Convention nationale, s. l. n. d.*] (21)

Liberté, égalité, fraternité,  
vertu, union, justice.

Citoyens représentans,

Il n'est pas un seul républicain qui ne vous doive des actions de grace pour la proclamation sublime que vous venez d'adresser au peuple français; nous l'avons reçue avec transport et lue avec vénération : nous voulons que nos enfans l'apprenent par coeur.

Cet oracle lumineux dicté par la sagesse et par la vérité est fait pour terrasser l'intrigue, la trahison et l'anarchie; pour anéantir toute espèce de faction : il contient les véritables principes, le tableau de nos devoirs reciproques, vos résolutions invariables, nos obligations les plus sacrées et surtout la nécessité de la plus parfaite concorde, dans les circonstances où nous sommes.

Nous avons juré sur l'autel de la patrie, attachement, confiance, respect et soumission; nous renouvellons dans ces instans, entre vos mains, ce serment solennel et mérité. Oui, citoyens représentans, l'administration du département de la Creuse, vous déclare qu'elle professe vos principes, qu'elle n'en suivra point d'autres; qu'elle est inviolablement attachée à la représentation nationale, et qu'elle ne s'en séparera jamais.

Vous venez de prendre avec nous l'engagement de rester à vos postes jusqu'au complément de la révolution, cette assurance dissipe toutes nos inquiétudes... Maintenir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix avec cette énergie qui n'épargne aucun coupable, quelque soit le masque qu'il puisse emprunter, avec cette intégrité qui prend toujours sous sa sauvegarde l'innocence et la vertu, épurer nos moeurs, rétablir le commerce, vivifier l'instruction publique, encourager les arts, récompenser les talens, favoriser l'agriculture; c'est par de semblables mesures, législateurs, que vous allez faire triompher et adorer notre république; que vous alliez lui conquérir, autant de coeurs que le féroce Robespierre vouloit lui en arracher, ce perfide Catilina, cet antropophage avoit transformé la France en une vaste chartreuse, où